

Avis d'appel d'offre ouvert N° 01/2022

« Concession pour la Restauration, la Reconversion, la Valorisation, l'Exploitation et l'Entretien du Casino d'Hamman-Lif »

Dans le cadre de sa politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel, la commune d'Hamman-Lif a décidé de procéder à la mise en concession du Monument historique protégé le Casino, en vue de réaliser un projet culturel et ce en application de la loi n°2008-23 du 1er Avril 2008 relative au régime des concessions, tel que modifiée par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et la loi n°2021-9 du 01 Mars 2021 relative à l'approbation du décret-loi 2020-24 du 28 mai 2020, ainsi que les textes réglementaires pris pour son application, notamment le décret gouvernemental n° 2020-316 du 20 mai 2020, fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions et leur suivi.

La mise en concession du Monument vise à la fois la restauration de l'intégrité architecturale, la sauvegarde de l'authenticité patrimoniale ainsi que la reconversion aux nouvelles fonctionnalités permettant l'exploitation du Monument à des fins culturelles et touristiques.

La durée minimum de référence du contrat de concession est fixée à 25 ans.

• Personnes éligibles

Les entités soumissionnaires éligibles à cet appel d'offres sont :

- les personnes physiques ;
- les personnes morales y compris les associations.

• Retrait du dossier d'appel d'offre

Les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offres peuvent soit :

- retirer le dossier d'appel d'offres directement du bureau d'ordre de la commune d'Hamman-Lif à l'adresse suivante : **Avenue de la République, Hamman-Lif CP 2050**. Le soumissionnaire devra communiquer son identité et ses coordonnées conformément à la fiche relative à l'acte de retrait du DAO disponible sur place. Il est à noter que le modèle économique et financier en format Excel et le relevé architectural en format vectoriel seront envoyés par mail à toutes les personnes qui ont retiré le DAO;

- ou le recevoir en format numérique en envoyant une demande par mail à l'adresse suivante : **casino@commune-hammamlif.gov.tn** en précisant l'identité du soumissionnaire et ses coordonnées conformément à la fiche relative à l'acte de retrait du DAO disponible sur le site internet de la commune (**www.commune-hammamlif.gov.tn**) et de l'IGPPP (**www.igppp.tn**).

• Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offre à retirer est constitué de :

1. l'avis d'appel d'offres ;
2. le règlement d'appel d'offre (RAO) ;
3. le projet de contrat ;
4. le cahier des charges (CC) ;

• Journée d'information, visite du site et journée de formation sur l'utilisation du modèle économique et financier

Une journée d'information sera organisée à la municipalité d'hamman-Lif suivie d'une visite du Casino à la date du **07 Juin 2022** au cours de laquelle, les candidats auront l'opportunité d'obtenir des

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'intérieur
Commune d'Hamмам-Lif

informations spécifiques et complémentaires sur le dossier, notamment une explication des conditions de participations, des critères d'évaluation, des documents constituant de l'offre.

Une journée de formation sur l'utilisation du modèle économique et financier sera organisée par municipalité d'Hamмам-Lif à la date du **09 juin 2022**.

Les candidats ayant retiré le DAO et désirant assister à ces journées, doivent se faire connaître par un mail adressé à cet effet à casino@commune-hammamlif.gov.tn; et ce avant le **02 juin 2022**.

La journée d'information sera organisée comme suit :

- 9h accueil des participants ;
- 9h30 présentation du projet ;
- 12h visite du casino.

• **Dépôt des offres**

Les offres seront :

- soit envoyées par voie postale avec accusé de réception;
- soit déposée directement contre décharge au bureau d'ordre de la municipalité d'Hamмам-Lif, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Municipalité d'Hamмам-Lif
Bureau d'ordre
Avenue de la République, Hammam-Lif CP 2050

Le dernier délai du dépôt des offres est le **05 Septembre 2022 à 10h (GMT+1)**.

Seul le cachet du Bureau d'ordre faisant foi.

• **Séance d'ouverture des plis**

La commission permanente des concessions procédera à l'ouverture des plis en une séance publique le **05 Septembre à 12h** à la municipalité d'Hamмам-Lif à l'adresse sus-indiquée.

Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à la séance d'ouverture publique des plis. Les représentants doivent présenter la carte d'identité nationale / ou le passeport avec la procuration portant la signature et le cachet du soumissionnaire.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent se présenter 15 mn avant l'heure de la séance d'ouverture des plis pour les formalités d'enregistrement.

Les soumissionnaires seront informés des résultats de l'ouverture des offres, ainsi que des motifs d'exclusion pour les offres rejetées, par mail à l'adresse électronique indiquée dans leurs fiches de renseignement dans un délai maximum de 03 jours de travail à partir de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires non retenus peuvent tenter un recours auprès de l'Instance générale de partenariat public privé dans un délai maximum de 03 jours ouvrables à compter de la date de notification.

• **Publication des résultats**

La publication des résultats sera faite sur le site de la commune d'Hamмам-Lif (www.commune-hammamlif.gov.tn) ainsi que sur le site de l'Instance générale de partenariat public privé (www.igppp.tn).

Les soumissionnaires non retenus et toutes personnes ayant qualité et intérêt peuvent tenter un recours auprès du concédant dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de publication des résultats.

Les oppositions auprès de l'IGPPP peuvent être adressées :

- **soit directement au siège de l'instance à l'adresse** Présidence du Gouvernement | 36, rue Zembretta, Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis
- **soit à l'adresse mail de l'instance : contact@igppp.tn**